** BULLETIN D’INSCRIPTION ENFANT 2025 / 2026**

Nom et prénom de l’enfant : …………………………………………………………….

Date de naissance / Age/ Classe  : …………………………………………………….

Adresse : …………………………………………………………………………………………..

Nom et prénom du responsable légal de l’enfant : …………………………………………………………………………………………………………………….

Adresse Email et numéro de téléphone :

………………………………………………………………………………………………………………………

Modalités de paiement

**Cotisation annuelle aux cours, *engagement sur l’année scolaire***:

Paiement à l’année (1 chèque) ou au trimestre (*3 chèques obligatoirement remis à l’inscription*)

Chèques à l’ordre de A to Z School.

Réduction applicable à partir de 2 personnes de la même famille (Article 3 du règlement intérieur).

**Adhésion annuelle à l’association** : 15 euros par enfant

**Petite maternelle :** 280 euros / an

**Moyenne et grande maternelle :** 325 euros / an

**Primaire :** 370 euros / an

**Collège :** 370 euros / an

Mon enfant est sujet aux allergies : NON / OUI, lesquelles …………………

J’autorise la publication de photos et de vidéos de mon enfant :

* sur la page facebook et instagram OUI/NON
* sur le site internet [www.atozschool-lacourderecre.fr](http://www.atozschool-lacourderecre.fr) OUI/NON
* J’autorise la diffusion de photos sur des journaux d’information ou leur reproduction sur quelque support que ce soit. J’accepte l’utilisation et l’exploitation non commerciale des images dans le cadre de la promotion et de la publicité de l’association pour la durée de vie de ces supports ou de l’association OUI / NON

J’accepte que mon enfant soit pris en charge pour des soins d’urgence par les services compétents en cas d’accident : OUI / NON

Je reconnais avoir pris connaissance et avoir signé le règlement intérieur de l’association au dos de ce bulletin, et je m’engage, ainsi que mon enfant, à le respecter.

Fait, le ………………………………….. Signature, nom et prénom

REGLEMENT INTERIEUR A to Z School

**Article 1 : Connaissance règlement intérieur**

Le règlement intérieur est accepté et signé par tous les membres de l’association.

Le parent ou représentant légal pour les mineurs s’engage à le respecter.

**Article 2 : L’association**

Le siège social de l’association est situé au 1216 chemin du Grand Pin, 83330 Le Castellet

L’association A to Z SCHOOL a pour objet l’initiation, l’apprentissage et le perfectionnement de la langue anglaise de façon divertissante et interactive en utilisant des supports et des moyens éducatifs adaptés en fonction de l’âge et du niveau (cours enfants et adultes). Les cours pourront être dispensés, si nécessaire, en des lieux différents de l’adresse actuelle, soit au 11 Avenue Saint Louis, 83330 Le Beausset.

**Article 3 : L’adhésion et la cotisation**

L’adhésion annuelle à l’association est obligatoire, elle est de 15 euros. Elle comprend les supports pédagogiques (livres, ordinateur, jeux) et les outils fournis (documents, peinture, crayons).

Le paiement de l’adhésion et le paiement de la cotisation valident l’inscription au sein de l’association.

***La totalité du paiement (adhésion et cotisation annuelle) doit être obligatoirement remise le jour de l’inscription.***

Règlement par chèque à l’ordre de A to Z School, 1 chèque du montant total ou 3 chèques encaissés en Septembre, Janvier et Avril.

Réduction de 5 euros par enfant ou adulte de même famille sur l’adhésion .

Réduction de 10% par enfant ou adulte de même famille sur la cotisation aux cours.

**Article 4 : Le respect des intervenants, des autres membres, des biens et des consignes**

Chaque adhérent (enfants, adultes et parents de mineurs) et chaque intervenant s’engagent à se respecter l’un et l’autre.

Les enfants sont priés de ne pas perturber les cours et de respecter la parole de l’intervenant.

Les adhérents devront prendre soin du matériel utilisé en cours et des livres mis à leur disposition.

Toute dégradation du matériel ou tout manquement de respect envers l’intervenant pourra être sanctionné.

***Il est demandé à tous les adhérents majeurs et à tous les parents des adhérents mineurs de l’association de ne pas stationner ni s’arrêter devant le local pour déposer et récupérer les enfants, ni devant les portails, garages et entrées d’immeuble.***

***Les adhérents s’engagent personnellement à respecter le bon usage de l’Avenue Saint Louis (libre circulation, pas de nuisance sonore).***

***La location du local est tenue au respect de ces consignes.***

**Article 5 : Les cours**

**L**es cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

L’association se réserve le droit d’annuler un cours et de le reporter à une date ultérieure suivant la disponibilité des adhérents et des intervenants.

**Article 6 : Abandon de l’activité**

Pour tout désistement d’inscription (sur demande écrite uniquement) faite au-delà du 14ème jour suivant le jour de l’inscription, les frais d’adhésion ainsi que le premier ou l’unique chèque de la cotisation ne seront pas remboursés.

En cas d’arrêt de l’activité en cours d’année, aucun remboursement ne sera effectué, sauf pour raisons médicales et déménagement sur présentation d'un justificatif, au prorata.

**Article 7 : Respect des horaires, retard et absence**

Il est demandé de respecter les horaires des cours. Les enfants arrivant en avance ne pourront rentrer dans le local qu’à l’heure prévue.

Il est également demandé aux parents de récupérer leurs enfants à l’heure. L’association n’est pas une garderie, surtout quand l’intervenant attend pour fermer le local.

En cas de retard exceptionnel, l’intervenant devra être prévenu par téléphone ou message.

**Par courtoisie envers les intervenants et les autres membres et dans la mesure du possible, veuillez prévenir directement l’intervenant en cas d’absence aux cours.**

**Article 8 : Evénements**

L’association pourra organiser des animations, cours et stages en dehors des cours planifiés qui ne seront pas compris dans la cotisation annuelle. Le tarif sera fixé en fonction de la prestation et de la durée. Une nouvelle fiche d’inscription devra être remplie.

**Article 9 : Communication**

La communication envers les usagers se fait par mail, la page facebook , Instagram et le site internet de l'association.

Des groupes sur l’application Whatsapp sont créés dès le début de l’année pour chaque cours. Ils permettent la communication directe entre les élèves et l’intervenant. Des photos, des vidéos et le compte rendu des cours sont envoyés chaque semaine.

Les numéros de téléphone figurant sur la fiche d’inscription y sont automatiquement ajoutés. Si vous souhaitez que d’autres personnes (par exemple les grands parents) fassent partie du groupe, veuillez le signaler sur la fiche d’inscription.

**Article 10 : Prêt de livres**

Des livres sont à la disposition de tous les membres. Ils sont tous en très bon état, vous êtes priés d’en prendre soin et de les ramener au bout d’une semaine. Veuillez écrire vous-même sur le carnet à l’entrée, nom, prénom et date d’emprunt / date de retour. Les intervenants n’ont pas le temps de s’en occuper.

**Article 11 : Modifications**

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par assemblée générale extraordinaire par le bureau de l’association.

Fait, le ………………………….. Signature, nom et prénom

Précédé de la mention ‘’ lu et approuvé ‘’

A to Z School, 11 Avenue Saint Louis, 83330 Le Beausset

06 14 20 38 78

[www.atozschool-lacourderecre.fr](http://www.atozschool-lacourderecre.fr/)

Fb : Atoz english school le castellet